

Le courtier membre en placement est tenu d'informer l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) par écrit de tout changement de propriété du courtier membre ou de ses sociétés de portefeuille (un **changement de propriété**) et, dans certains cas, d'obtenir l'approbation préalable de l'OCRI. Le présent formulaire *Avis de changement de propriété* aide le courtier membre en placement à fournir à l'OCRI les renseignements et documents requis pour entreprendre l'examen du changement de propriété proposé. Pour éviter de retarder inutilement l'examen de l'OCRI, fournir tous les renseignements demandés ci-après et joindre les documents justificatifs, avec la mention du numéro de rubrique correspondant. Veiller également à remplir tout formulaire d'inscription requis dans la Base de données nationale d'inscription (BDNI). Pour toute question sur la façon de remplir ou de soumettre le présent *Avis de changement de propriété*, écrire à corporatefilings@ciro.ca.

A RENSEIGNEMENTS SUR LE COURTIER MEMBRE EN PLACEMENT			
A.1 Dénomination sociale du courtier membre	A.2 Numéro BDNI	A.3 Date proposée du changement	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
A.4 Personne à joindre au sujet du changement de propriété	A.5 Courriel de la personne-ressource	A.6 Numéro de téléphone de la personne-ressource	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
B DESCRIPTION DU CHANGEMENT DE PROPRIÉTÉ			
B.1 Type de changement de propriété – Le courtier membre a-t-il indiqué les dispositions des Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées (Règles CPPC) qui s'appliquent au présent <i>Avis de changement de propriété</i> soumis? (Si la réponse est « oui », indiquer le ou les types de changement ci-après et fournir le détail.) Consulter les dispositions des règles mentionnées ci-après pour obtenir la description complète des exigences.)		OUI	NON
<input type="checkbox"/> Paragraphe 2106(1) Émission ou transfert de titres du courtier membre ou de sa société de portefeuille		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Paragraphe 2108(2) Possession ou détention par une « personne » ⁱ (p. ex. une personne physique, une société de personnes ou une société par actions), même indirectement, d'une « participation notable » dans l'entreprise du courtier membre		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Paragraphe 2108(5) Acquisition par le courtier membre de la totalité ou d'une partie importante des actifs d'une société inscrite		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Article 2109 Souscription de titres d'un autre courtier membre ou de la société de portefeuille de celui-ci		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Paragraphe 2108(5) Acquisition de la totalité ou d'une partie importante des actifs du courtier membre		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Paragraphe 2110(1) Détention publique des titres du courtier membre ou des titres de sa société de portefeuille.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Autre (Fournir une description ci-après)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>			
B.2 Description du changement de propriété – Le courtier membre a-t-il joint une lettre d'accompagnement décrivant en détail le changement de propriété proposé, y compris ce qui suit?		OUI	NON
<input type="checkbox"/> Les motifs commerciaux de l'opération		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> L'intention ou non du courtier membre de changer ses activités ou son modèle d'affaires si l'opération se conclut (p. ex. les activités principales, le marché cible ou les produits et services fournis aux clients)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B.2.1 Organigramme de propriété (avant et après l'opération) – Le courtier membre a-t-il joint l'organigramme de propriété actuel (avant l'opération) et l'organigramme de propriété d'après l'opération, comprenant : a) l'ensemble des sociétés mères, des sociétés membres du même groupe et des filiales; b) le nom de chaque propriétaire direct ou indirect, la catégorie, le type et le nombre de titres détenus par chacun (ainsi que le pourcentage de la participation)?		OUI	NON
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B.2.2 Sociétés de portefeuille – Le courtier membre a-t-il fourni les renseignements mentionnés ci-après sur chaque <i>nouvelle</i> « société de portefeuille » ⁱⁱ lui appartenant? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après. Si la réponse est « non », fournir des explications.)		OUI	NON
<input type="checkbox"/> Une description de l'entreprise et l'adresse de la société de portefeuille		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Le nom légal complet, la date de naissance et l'adresse du ou des domiciles des cinq dernières années de chaque associé, administrateur et dirigeant de la société de portefeuille		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>			
B.3 Préavis exigé selon l'article 11.9 du Règlement 31-103 – L'opération proposée exige-t-elle un préavis selon l'article 11.9, <i>Acquisition de titres ou d'actifs d'une société inscrite par une personne inscrite</i> , du <i>Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites</i> (Règlement 31-103)? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après, y compris la confirmation que le préavis requis a été remis.)		OUI	NON
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>			
B.4 Préavis exigé selon l'article 11.10 du Règlement 31-103 – L'opération proposée exige-t-elle un préavis selon l'article 11.10, <i>Société inscrite dont les titres font l'objet d'une acquisition</i> , du <i>Règlement 31-103</i> ? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après, y compris la confirmation que le préavis requis a été remis.)		OUI	NON
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>			
B.5 Changement de contrôle – L'opération proposée implique-t-elle un changement dans le « contrôle » ⁱⁱⁱ du courtier membre? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après.)		OUI	NON
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>			

C RENSEIGNEMENTS SUR LES INVESTISSEURS

C.1 Listes des investisseurs – Le courtier membre a-t-il joint : a) la liste des investisseurs d'avant l'opération et b) la liste des investisseurs d'après l'opération, comprenant chacune les renseignements mentionnés ci-après sur chaque investisseur?

OUI **NON**

- La catégorie ou le type des titres détenus
- Le nombre de titres détenus et le pourcentage par rapport à la catégorie de titres
- Une mention indiquant si les titres détenus comportent un droit de vote ou non

C.2 Premier placement dans le courtier membre (moins de 10 %) – L'opération proposée implique-t-elle qu'une « personne » (p. ex. une personne physique, une société de personnes ou une société par actions) fera l'acquisition pour la première fois (seule ou avec une personne liée ou un membre du même groupe) d'une participation directe ou indirecte dans le courtier membre, participation qui représente moins de 10 % des titres avec droit de vote, des titres de participation ou des titres de capitaux propres? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après et remplir la rubrique C.2.1. Si la réponse est « non », passer à la rubrique C.3.)

OUI **NON**

C.2.1 Notification de la qualité d'investisseur – Le courtier membre a-t-il joint une *Notification de la qualité d'investisseur* dûment remplie pour chaque « personne » (p. ex. pour chaque personne physique, société de personnes ou société par actions) qui fait l'acquisition d'une participation (inférieure à 10 %) dans le courtier membre pour la première fois? (Si la réponse est « non », fournir des explications.)

OUI **NON**

C.3 Nouvelle participation notable – L'opération proposée implique-t-elle qu'une « personne » (p. ex. une personne physique, une société de personnes ou une société par actions) fera l'acquisition pour la première fois (seule ou avec une personne liée ou un membre du même groupe) d'une « participation notable »^{iv} directe ou indirecte dans le courtier membre, selon le paragraphe 2108(2) des Règles CPPC? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après et remplir les rubriques C.3.1 à C.3.3. Si la réponse est « non », passer à la rubrique D.1.)

OUI **NON**

C.3.1 Demande de l'investisseur – Le courtier membre a-t-il joint une *Demande de l'investisseur* dûment remplie pour chaque personne (p. ex. pour chaque personne physique, société de personnes ou société par actions) qui fait l'acquisition d'une « participation notable » dans le courtier membre pour la première fois? (Si la réponse est « non », fournir des explications.)

OUI **NON**

C.3.2 Investisseurs individuels – Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 (formulaire A4) – Le courtier membre a-t-il déposé le formulaire A4 dans la BDNI sous la catégorie d'autorisation « Investisseur » pour chaque investisseur individuel qui fera l'acquisition d'une « participation notable » dans le courtier membre? (Si la réponse est « non », fournir des explications.)

OUI **NON**

C.3.3 Personnes autorisées – Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2 (formulaire A2) – Le courtier membre a-t-il déposé le formulaire A2 requis pour chaque personne autorisée qui fera l'acquisition d'une « participation notable » dans le courtier membre, afin d'inclure la catégorie Personne physique autorisée/actionnaire? (Si la réponse est « non », fournir des explications.)

OUI **NON**

D SOCIÉTÉ LIÉE OU SOCIÉTÉ INSCRITE DU MÊME GROUPE

D.1 Société liée ou société inscrite du même groupe – L'opération proposée implique-t-elle une « société liée »^v et les exigences correspondantes en vertu de l'article 2206 des Règles CPPC ou une société du même groupe qui est inscrite auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après et remplir les rubriques D.1.1 et D.1.2. Si la réponse est « non », passer à la rubrique E.1.)

OUI **NON**

D.1.1 Cautionnement de la société liée – Le courtier membre a-t-il obtenu et joint tout cautionnement de société liée requis selon l'article 2206 des Règles CPPC? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après. Si la réponse est « non », fournir des explications.)

OUI **NON**

D.1.2 Personnes physiques exerçant des activités pour une autre société inscrite – Est-ce que des administrateurs, des dirigeants, des associés ou des personnes autorisées du courtier membre exerceront des activités pour une autre société inscrite à l'issue de l'opération proposée? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après, en précisant si les activités externes ont été déclarées dans la BDNI.)

OUI **NON**

E CHANGEMENT DANS L'ORGANISATION OU DANS LES ACTIVITÉS COMMERCIALES

E.1 Organigramme – Changement dans la structure hiérarchique – L'opération proposée entraînera-t-elle des changements dans la structure hiérarchique ou la gouvernance d'entreprise du courtier membre? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après et joindre les organigrammes du courtier membre d'avant et d'après l'opération.)

OUI **NON**

E.2 Changements touchant les administrateurs ou les membres de la haute direction – L'opération proposée entraînera-t-elle des changements dans le conseil d'administration ou la haute direction du membre, y compris des changements touchant la personne désignée responsable, le chef de la conformité ou le chef des finances? (Si la réponse est « oui », fournir le détail et remplir les rubriques E.2.1 et E.2.2. Si la réponse est

OUI **NON**

« non », passer à la rubrique E.3.)		
<input type="text"/>		
E.2.1 Exigences visant les administrateurs – Les administrateurs du courtier membre continueront-ils de satisfaire aux exigences de l'article 2502 des Règles CPPC après l'opération proposée? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après. Si la réponse est « non », fournir des explications.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>		
E.2.2 Exigences visant les membres de la haute direction – Les membres de la haute direction du courtier membre continueront-ils de satisfaire aux exigences de l'article 2503 des Règles CPPC après l'opération proposée? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après. Si la réponse est « non », fournir des explications.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>		
E.3 Changements touchant le personnel et le recrutement du courtier membre – L'opération proposée entraînera-t-elle des changements dans le personnel et le recrutement du courtier membre (qui n'ont pas été décrits à l'une des rubriques précédentes)? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>		
E.4 Partage de locaux – L'opération proposée entraînera-t-elle le partage de locaux entre le courtier membre et une autre « entité de services financiers » aux termes du paragraphe 2216(1) des Règles CPPC? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>		
E.5 Changements importants apportés aux activités commerciales – L'opération proposée implique-t-elle des changements indiqués ci-après? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après et joindre un <i>Avis de changement important dans l'entreprise</i> dûment rempli.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouvelles activités commerciales, nouveau secteur d'activité, nouveau marché cible, ou nouveaux produits et services que le courtier membre propose à ses clients ▪ Changement touchant les processus opérationnels importants du courtier membre ▪ Fusion avec une autre entité, y compris un autre courtier membre ▪ Acquisition de l'entreprise et des actifs (en totalité ou en partie) d'un autre courtier membre 		
<input type="text"/>		
F FINANCES ET OPÉRATIONS		
F.1 Changement touchant la structure du capital – Le courtier membre change-t-il sa structure du capital selon l'alinéa 2246(1)(iv) des Règles CPPC? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>		
F.2 Capital régularisé en fonction du risque – Le membre s'attend-il à ce que l'opération proposée ait une incidence sur son capital régularisé en fonction du risque (CRFR), ses revenus ou ses dépenses? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après. Si la réponse est « non », fournir des explications.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>		
F.3 Information réglementaire et financière – Le membre s'attend-il à ce que l'opération proposée ait une incidence sur ses systèmes d'information réglementaire et financière? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>		
F.4 Ententes d'impartition et autres accords – Le courtier membre compte-t-il conclure de nouvelles ententes d'impartition ou d'autres types d'accords à la suite de l'opération proposée? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>		
G AUTRES RENSEIGNEMENTS		
G.1 Changement de dénomination sociale – Le membre change-t-il de dénomination sociale ou compte-t-il utiliser un nom d'entreprise ou un nom commercial qui n'a pas déjà été déclaré à l'OCRI? (Si la réponse est « oui », fournir le détail, y compris les éléments mentionnés ci-après.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Statuts de modification ou autres documents confirmant la nouvelle dénomination sociale du membre ▪ Si un nouveau nom commercial sera utilisé, confirmation du fait que celui-ci a été enregistré auprès des autorités de réglementation compétentes dans chaque territoire où il sera utilisé 		
<input type="text"/>		
G.2 Conflits d'intérêts – Le courtier membre a-t-il indiqué des conflits d'intérêts importants susceptibles de découler de l'opération proposée? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après, y compris la manière dont les conflits seront réglés.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>		
G.3 Conformité avec les obligations réglementaires – Le courtier membre a-t-il indiqué des problèmes susceptibles de découler de l'opération proposée et de nuire à la conformité du courtier membre avec les exigences de l'OCRI ou les lois sur les valeurs mobilières? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après, y compris la manière dont ces problèmes ont été réglés.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>		
G.4 Protection des investisseurs et intérêt public – Le courtier membre a-t-il indiqué des problèmes susceptibles de découler de l'opération proposée qui vont à l'encontre de la protection des investisseurs ou qui portent préjudice à l'intérêt public? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après, y compris la manière	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<input type="text"/>		

dont ces problèmes ont été réglés.)

H COMMUNICATIONS PUBLIQUES

H.1 Communications avec les clients – Le courtier membre compte-t-il communiquer l'opération proposée à ses clients? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après. Si la réponse est « non », fournir des explications.)

OUI **NON**

H.2 Communiqué de presse – Le courtier membre compte-t-il publier un communiqué de presse pour annoncer l'opération proposée? (Si la réponse est « oui », fournir le détail ci-après et joindre une copie de l'ébauche du communiqué de presse. Si la réponse est « non », fournir des explications.)

OUI **NON**

ATTESTATION ET CONVENTION

Le courtier membre atteste la véracité et l'exactitude des déclarations qui précèdent et des pièces jointes au présent *Avis de changement de propriété*, et s'engage à aviser par écrit l'OCRI de tout changement touchant les présentes.

Nom complet d'un membre de la haute direction du courtier membre

Titre professionnel

Signature du membre de la haute direction

- ⁱ Se reporter à la définition de « personne » au paragraphe 1201(2) des Règles CPPC pour toute mention de ce terme dans l'avis.
- ⁱⁱ Se reporter à la définition de « société de portefeuille » au paragraphe 1201(2) des Règles CPPC pour toute mention de ce terme dans l'avis.
- ⁱⁱⁱ Se reporter à la définition de « contrôle » au paragraphe 1201(2) des Règles CPPC pour toute mention de ce terme dans l'avis.
- ^{iv} Se reporter à la définition de « participation notable » au paragraphe 2102(1) des Règles CPPC pour toute mention de ce terme dans l'avis.
- ^v Se reporter à la définition de « société liée » au paragraphe 1201(2) des Règles CPPC pour toute mention de ce terme dans l'avis.